

Le Collectif contre Dentexia n'a mandaté en son nom aucun cabinet d'avocats

Le 16 octobre 2016

Chers amis victimes de Dentexia,

Comme vous avez pu le constater récemment, notre ami Abdel Auacheria, créateur du collectif contre Dentexia est l'objet d'attaques inacceptables de la part du cabinet d'avocats Couturier de Lyon.

Solidairement, en tant que représentants du collectif dans les quatre villes où l'affaire Dentexia a éclaté (Marseille, Paris, Lyon et Chalon sur Saône) nous souhaitons faire le point suivant:

Depuis plusieurs mois nous travaillons ensemble et de manière solidaire pour faire avancer la cause des victimes de Dentexia. Nous avons obtenu par nos actions que vous soutenez et accompagnez si vigoureusement, à être reconnus comme victimes par le Ministère de la Santé et à obtenir la mise en place d'un fonds d'aide de plusieurs millions d'euros qui va être mis en place très rapidement. Nous négocions chaque jour avec les autorités et acteurs de santé pour que des dispositifs adaptés à vos besoins soient établis. Nous maintenons la pression médiatique pour que notre affaire ne soit pas enterrée. Nous voulons et nous nous battons encore pour que les auteurs des malversations (M. Steichen et consorts, les banques qui nous ont escroquées, les responsables chez Dentexia) rendent des comptes à la justice. Notre combat continuera aussi pour changer la loi autorisant des magouilleurs à se cacher derrière des "associations loi 1901" au détriment de la santé publique.

Tout cela nous l'avons obtenu SEULS, entre victimes, par nos engagements quotidiens dont vos messages récurrents reconnaissent l'efficacité.

Il est bon à ce stade de notre histoire commune de rappeler les faits qui ont jalonné notre route.

Sur Marseille depuis 2015 des victimes du cabinet dentaire King avaient saisi Maître Ardigier pour les défendre. Lorsque l'affaire a éclaté sur Lyon et Chalon sur Saône, une des premières réactions des membres du nouveau collectif créé a été de chercher la manière la plus adaptée pour se défendre face à la tragédie qui nous a touché physiquement, moralement et financièrement. La demande de nombreuses victimes était de trouver un cabinet d'avocats sur la région. Plusieurs approches ont été menées afin d'identifier qui pourrait être à même de nous apporter une aide

efficace pour défendre nos droits contre ceux qui nous ont escroqués. Le cabinet Couturier a fait des propositions auxquelles un certain nombre d'entre nous (tout au plus quelques dixièmes du nombre total d'inscrits au Collectif) ont souscrit en toute confiance dans l'ingénuité la plus totale au regard du manque d'expérience d'une telle situation. Abdel comme d'autres s'est engagé dans cette direction à titre personnel et n'a jamais engagé le collectif en tant qu'entité.

Mais beaucoup ont aussi choisi de ne pas s'engager dans une relation contractuelle avec ce cabinet et ont décidé d'aller vers d'autres défenseurs du droit (une vingtaine ont été recensés) ou de ne pas engager de poursuite d'aucune sorte. Il a même été rappelé lors de plusieurs réunions publiques (dont certaines ont été financées par le cabinet lui-même, qui n'a pas toujours apprécié ces remarques) que personne n'avait l'obligation de s'engager et que le choix des avocats était libre.

A aucun moment un mandat n'a été rédigé qui engagerait "le collectif" dans son ensemble comme client du cabinet Couturier.

Bien que celui-ci avait été invité avec d'autres avocats lors des premières réunions avec les autorités nationales et régionales, nous n'avons pas souhaité collectivement l'associer lors des réunions les plus récentes qui ont abouti à des décisions importantes du ministère, considérant qu'il n'avait en aucune mesure reçu un mandat de la part du collectif. La même approche a été appliquée pour l'ensemble des avocats puisque nous avons décidé qu'aucun d'entre eux ne participerait aux pourparlers avec les autorités, pour continuer à nous exprimer au nom de toutes les victimes, et elles seules, et à défendre leurs intérêts, et eux seuls.

A ce jour, seuls des mandats individuels ont été signés avec le cabinet Couturier et d'autres avocats. Il est donc du droit de chacun (et c'est le cas d'Abdel) de considérer ne pas vouloir continuer la relation contractuelle établie lors de la signature du mandat, et ce sans préjudice d'aucune sorte.

Les clients du cabinet Couturier ont reçu plusieurs messages virulents (après des mois de silence constatés par la plupart, voire un mépris évident lors de demande de conseils ou d'information) dont le dernier attaque notre ami Abdel d'une manière inacceptable, ce que nous ne pouvons absolument cautionner.

Nous ne donnerons à personne un avis concernant son choix respectable de choisir tel ou tel pour le défendre, mais nous souhaiterions demander à ceux qui sont concernés de croire dans le bien fondé de la réaction d'Abdel, qui agit par conviction éthique et se trouve aujourd'hui confronté à une attaque où les intérêts défendus par ses assaillants sont d'un autre ordre. Il faut savoir qu'Abdel, qui a fait le choix du silence afin de ne pas envenimer la situation et réserver toute son énergie à la cause, fait l'objet de menaces de poursuites en justice par le cabinet Couturier, ce qui définitivement ne se justifie en aucune manière.

Nous voulons la justice et celle-ci ne peut être que transparente. Nous voulons voir les banques condamnées à nous rembourser notre dû dans un cadre légal et ne pas être dans l'impossibilité de recours contre ceux qui nous ont escroqués. Nous voulons que des actions pénales soient entreprises contre M. Steichen et consorts. Nous voulons que les assurances nous remboursent en tenant compte des différents préjudices subis et cela sans compromission d'aucune sorte, et en articulation bien pensée avec le fonds d'aide ministériel. Nous voulons des avocats qui avancent

avec nous dans ces directions et qui s'engagent totalement et uniquement dans la défense de nos intérêts.

Certains d'entre vous participeront à la réunion du 17 octobre du cabinet Couturier. Qu'ils n'hésitent pas à témoigner de notre position commune contre le traitement réservé à Abdel, et rappellent le droit à ceux qui sont censés le défendre. Ne nous trompons pas de cible. Nous sommes les victimes et les responsables doivent payer. Pas nous. Nous n'accepterons pas les tentatives pour nous diviser. Toute personne inscrite au Collectif contre Dentexia est une victime à informer, aider, soulager et reconstruire, peu importe qu'elle soit défendue ou non par le cabinet Couturier ou un autre avocat, ou qu'elle ne soit pas défendue du tout. Nous avons prouvé que solidairement nous pouvons obtenir des résultats évidents et nous allons continuer ce combat avec vous en demandant des comptes légitimes à ceux qui s'engagent à nos côtés dans la défense de tous nos intérêts.

Restons unis.

Solidairement engagés avec Abdel.

Gérard Mayen, Collectif contre Dentexia, Chalon sur Saône

Bernadette Besnainou, Jean Michel Piganiol, Michelle Bergeron, Collectif contre Dentexia, Paris

Rosario Matina, Collectif contre Dentexia, Marseille

Céline P. Collectif contre Dentexia, Lyon